

MARS 2026

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Général

Vous avez des questions? Nous sommes là pour vous aider.

1. Compte, carte de membre et achats	4
Pourquoi dois-je avoir une carte de membre?	4
Dois-je avoir une carte de membre pour venir à un bain libre?.....	4
Dois-je avoir une carte de membre pour m'inscrire à un cours?	4
Comment créer son compte Amilia?.....	4
Comment accéder à ma carte de membre ?.....	6
Comment effectuer un achat?	6
J'ai perdu ma carte de membre physique, et je souhaite en obtenir une nouvelle, est-ce possible?.....	6
2. Tarification	7
Est-ce qu'il y a un coût différent pour les citoyens de Saint-Constant et les non-citoyens?.....	7
Comment savoir le prix d'un laissez-passer?	7
3. Accès au Complexe aquatique	8
Dois-je réserver pour aller me baigner?	8
Est-ce que les résidents des autres villes ont accès au Complexe aquatique?	8
Le complexe est-il accessible aux personnes à mobilité réduite?	8
Les accompagnateurs de personnes à mobilité réduite ont-ils accès gratuitement au Complexe aquatique?.....	9
4. Programmation et horaire	9
Quelle est votre programmation (horaire bain libre, cours, activité spéciale)?	9
Où puis-je consulter l'horaire des bains libres ?.....	10
Quelles sont les conditions d'accès aux bassins?	10
5. Règlements	11
Où puis-je consulter les règlements?	11
Est-ce que le port du casque/bonnet de bain est obligatoire?	11
6. Installations et activités	11
Quelles sont les installations du Complexe aquatique?	11

Les vestiaires disposent-ils de casiers? 12

C'est quoi le Wibit? 12

C'est quoi le AquaVolley?..... 12

Je souhaite faire une fête d'enfant au Complexe aquatique, que proposez-vous? 12

Je souhaite louer l'un des bassins et/ou l'une de vos salles, comment dois-je faire?
..... 13

1. Compte, carte de membre et achats

Pourquoi dois-je avoir une carte de membre?

La carte de membre est requise pour accéder aux installations du Complexe aquatique. Elle permet d'actionner le tourniquet à l'entrée et de confirmer votre présence.

Elle est également nécessaire pour :

- Bénéficier des tarifs selon l'âge et le lieu de résidence
- S'inscrire à des cours de natation ou d'aquaforme

Dois-je avoir une carte de membre pour venir à un bain libre?

Non. Vous pouvez accéder au bain libre en tant que **visiteur**, sans carte de membre, en payant un laissez-passer **Visiteur**.

Cependant, une carte de membre est requise pour bénéficier des **tarifs réduits**.

Dois-je avoir une carte de membre pour m'inscrire à un cours?

Oui. Un **compte Amilia** et une **carte de membre** sont obligatoires pour toute inscription à un cours.

Comment créer son compte Amilia?

La gestion des comptes et des cartes de membre se fait via la plateforme **Amilia/SmartRec**. Vous devez y créer un compte et l'affilier au Complexe aquatique de Saint-Constant.

Si vous possédez déjà un compte Amilia, il suffit d'y ajouter le Complexe aquatique.

SI VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE AMILIA (SmartRec)

1. Rendez-vous sur **amilia.com** et cliquez sur **Se connecter**
2. Cliquez sur **Créer mon compte**
3. Vérifiez votre adresse courriel pour accéder à votre compte
4. Dans le menu, cliquez sur **Membres** et complétez vos informations personnelles, adresse et coordonnées
5. Ajoutez les membres de votre famille vivant à la même adresse (bouton **Ajouter une personne**)
6. Cliquez sur **Trouver une boutique** et recherchez **Complexe aquatique de Saint-Constant**
7. Cliquez sur **Magasiner**, puis sur **Affiliations**
8. Procédez à l'affiliation (cartes gratuites à 0 \$) pour tous les membres du compte

SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE AVEC AMILIA (SmartRec)

1. Connectez-vous à votre compte sur **amilia.com**
2. Cliquez sur **Trouver une boutique** et recherchez **Complexe aquatique de Saint-Constant**
3. Cliquez sur **Magasiner**, puis sur **Affiliations**
4. Procédez à l'affiliation pour tous les membres du compte

Confirmation de l'affiliation

Une fois l'affiliation complétée, vous recevrez une **facture de 0 \$** du Complexe aquatique.

Si vous ne la recevez pas, cela signifie que l'affiliation n'a pas été complétée correctement. Nous vous invitons à communiquer avec nous pour obtenir de l'aide.

Rappels importants :

- Un compte doit inclure uniquement les membres d'une même famille résidant à la même adresse
- Le responsable du compte doit être âgé de 18 ans ou plus
- Pour un enfant mineur, le compte doit être créé par un parent ou un tuteur légal

Comment accéder à ma carte de membre ?

Après avoir créé votre compte *Amilia*, votre carte de membre sera accessible :

- En ligne, dans votre compte *Amilia* (ordinateur, tablette ou téléphone)
- Via l'application mobile *Amilia* (Apple Store ou Play store)
- En version physique, disponible à l'accueil du Complexe aquatique

Comment effectuer un achat?

Pour effectuer un achat ou une transaction, vous pouvez le faire directement au Complexe Aquatique avec un agent d'accueil ou en ligne à partir de votre compte *Amilia*. Ok peut-tum

J'ai perdu ma carte de membre physique, et je souhaite en obtenir une nouvelle, est-ce possible?

Oui, cela est possible, et vous avez deux choix :

1. Option gratuite : Téléchargez l'application *Amilia* sur votre téléphone. Connectez-vous à votre compte, puis cliquez sur « Compte » (en bas de l'écran). Vous aurez accès aux cartes de membre de toutes les personnes inscrites à votre compte.

2. Option payante : Demander à l'accueil du Complexe aquatique une nouvelle carte physique. Des frais de 5\$ par carte seront facturés.
-

2. Tarification

Est-ce qu'il y a un coût différent pour les citoyens de Saint-Constant et les non-citoyens?

Oui. Les citoyens de Saint-Constant et ceux des villes ayant une entente intermunicipale (Sainte-Catherine, Candiac, Châteauguay, Delson, Saint-Isidore, Saint-Mathieu, Saint-Philippe, Saint-Rémi et Saint-Jacques-le-Mineur) bénéficient d'une **tarification réduite**.

Ce tarif s'applique aux bains libres, aux cours de natation, aux cours d'aquaforme et aux autres activités aquatiques proposées.

Comment savoir le prix d'un laissez-passer?

Les prix se différencient selon le type de laissez-passer:

- **Laissez-passer de 1 à 10 visites (par personne)** : valable pour un nombre déterminé de visites, sans date d'expiration.
- **Laissez-passer annuel individuel** : accès illimité aux bains libres pendant 12 mois à partir de la date d'achat.
- **Laissez-passer annuel familial (achat uniquement au comptoir)** : accès illimité aux bains libres pour une famille de 3 personnes ou plus vivant à la même adresse.

Groupes d'âge : 2-17 ans, 18-64 ans, 65 ans et +

Important : le laissez-passer ne garantit pas l'accès à toutes les périodes de bains libres. Vérifiez le type de bain libre (ouvert à tous, 16+, Adultes Zen, etc.) avant de vous présenter.

👉 Pour plus de détails, veuillez consulter notre site web : <https://saint-constant.ca/fr/horaire-bains-libres-et-tarifcation>

3. Accès au Complexe aquatique

Dois-je réserver pour aller me baigner?

Non, aucune réservation n'est nécessaire.

Est-ce que les résidents des autres villes ont accès au Complexe aquatique?

Oui. Ils peuvent accéder aux installations, mais les tarifs non-résidents s'appliquent.

👉 Pour plus de détails, veuillez consulter notre site web : <https://saint-constant.ca/fr/horaire-bains-libres-et-tarifcation>

Le complexe est-il accessible aux personnes à mobilité réduite?

Oui. Le Complexe aquatique est aménagé pour accueillir les personnes à mobilité réduite :

Installations générales :

- Toilettes, douches et cabines d'habillage adaptées

Bassin compétitif :

- Escalier avec appui-main
- Rampe d'accès à inclinaison graduelle avec plancher antidérapant
- Fauteuil roulant submersible disponible sur demande auprès du personnel

Bassin récréatif :

- Entrée plage avec pente graduelle et surface antidérapante

Les accompagnateurs de personnes à mobilité réduite ont-ils accès gratuitement au Complexe aquatique?

Oui. Le Complexe aquatique accepte la **Carte accompagnement loisir (CAL)** de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées pour les personnes à mobilité réduite.

Sur présentation de cette carte :

- La personne à mobilité réduite paie son entrée ou son inscription
- L'accompagnateur bénéficie d'un **accès gratuit** au bain libre au même moment
- Une carte de membre d'accompagnateur est délivrée à l'accueil

Un accompagnateur fournit une assistance qui ne peut être assurée par le personnel sur place.

4. Programmation et horaire

Quelle est votre programmation (horaire bain libre, cours, activité spéciale)?

Pour consulter la programmation complète :

<https://saint-constant.ca/fr/complexe-aquatique>

La programmation est offerte par session (**automne, hiver, printemps et été**) et comprend : Bains libres, Cours de natation, Cours d'aquaforme et Activités spéciales (ex. Wibit, Aqua-volley).

👉 Pour plus de détails sur le Wibit ou l'Aquavolley, veuillez consulter la page 12 du présent document.

À noter : la programmation peut varier selon la disponibilité du personnel, et certains cours peuvent être annulés si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

Où puis-je consulter l'horaire des bains libres ?

L'horaire des bains libres est disponible :

- Sur le site Web du Complexe aquatique
- Par téléphone
- Directement sur place

Avant de vous déplacer, vérifiez les conditions d'accès à chaque plage horaire. Pour les connaître, voir la question suivante.

👉 Pour plus de détails, veuillez consulter notre site web : <https://saint-constant.ca/fr/horaire-bains-libres-et-tarifcation>

Quelles sont les conditions d'accès aux bassins?

Bassin récréatif

- Certaines périodes sont réservées aux **18 ans et plus** (*Adultes Zen*)
- D'autres sont ouvertes à tous
- Les enfants de **8 ans et moins** doivent être accompagnés dans l'eau par une personne de **16 ans et plus**

Bassin compétitif (nage en couloirs)

- Certaines périodes sont ouvertes à tous
- D'autres sont réservées aux **16 ans et plus**

⚠ L'accès peut être refusé si les conditions d'âge ou d'accompagnement ne sont pas respectées.

5. Règlements

Où puis-je consulter les règlements?

Pour le moment, aucun document officiel n'est disponible sur notre site. Nous travaillons à sa publication.

Est-ce que le port du casque/bonnet de bain est obligatoire?

Non, mais il est fortement recommandé pour maintenir la qualité de l'eau. Les personnes ayant les cheveux longs doivent attacher leurs cheveux si elles choisissent de ne pas porter de bonnet.

6. Installations et activités

Quelles sont les installations du Complexe aquatique?

Le complexe comprend deux bassins :

Bassin récréatif : une rivière avec courant, des jeux d'eau, une zone libre pour la baignade.

- Une zone de profondeur : 1,10 m.
- Température : 85 degrés Fahrenheits

Bassin compétitif : 8 corridors de 25 m et 2 corridors libres pour la nage, des plots de départ utilisables avec autorisation des sauveteurs.

- Deux zones de profondeur de 1,20 m et 2,50 m.
- Température de 82 degrés Celsius

Autres installations : douches, salles de bain, vestiaires, casiers, café Constantia, salle de conférence et deux salles multifonctionnelles à louer.

Les vestiaires disposent-ils de casiers?

Oui, mais vous devez apporter votre propre cadenas. Les casiers doivent être libérés après votre bain libre ou cours. Les cadenas laissés seront retirés à la fin de chaque journée et le contenu sera transféré aux objets perdus.

C'est quoi le Wibit?

Le Wibit est une grande structure gonflable pour le bassin compétitif, un parcours d'obstacles sur l'eau.

- Accessible lors de certains bains libres spéciaux
- Frais additionnels

Gilet de sauvetage obligatoire pour tous, quel que soit le niveau de nage.

C'est quoi le AquaVolley?

Jeu inspiré du volley-ball, pratiqué dans la section peu profonde du bassin compétitif sur une structure gonflable avec filet intégré.

- Accessible dès 8 ans (les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés)
- Inclus avec l'accès au bain libre
- Aucune réservation requise

Je souhaite faire une fête d'enfant au Complexe aquatique, que proposez-vous?

Cela est possible les samedis et dimanches, et journées pédagogiques selon les places et les sauveteurs disponibles.

Recommandation : commencer par la baignade, puis utiliser la salle polyvalente pour le repas

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site web :

<https://saint-constant.ca/fr/location-de-salles-et-de-la-piscine>

Je souhaite louer l'un des bassins et/ou l'une de vos salles, comment dois-je faire?

Vous pouvez nous écrire à infoaquatique@saint-constant.ca, et ajouter dans votre courriel les éléments suivants :

- ❖ Le prénom, nom et numéro de téléphone de la personne souhaitant faire la réservation.
- ❖ La date de votre demande de location.
- ❖ Les heures que vous souhaitez.
- ❖ Le bassin que vous désirez (récréatif ou compétitif),
 - Pour le compétitif, désirez-vous le bassin au complet ou seulement quelques couloirs?
- ❖ La salle (polyvalente au complet, demi-salle polyvalente ou conférence) :
- ❖ Êtes-vous un organisme?
 - Si oui, merci de nous fournir une preuve afin que nous puissions vous appliquer le prix pour un OBNL.

Cela nous permettra de vous envoyer une soumission, et vérifier si nous avons des disponibilités pour vous accueillir.

Pour information, vous pouvez consulter notre site web : <https://saint-constant.ca/fr/location-de-salles-et-de-la-piscine>



Pour finir, et si vous souhaitez visiter nos différentes salles, vous pouvez communiquer avec un agent d'accueil que celui-ci vous transfère à la bonne personne.

Vous avez une autre question ?

Contactez le poste d'accueil du Complexe au 450-638-2299, **poste 7581**.

Si l'agent est avec un client ou déjà sur un appel au moment où vous appelez, il ne pourra vous répondre en même temps.

De ce fait, et afin de vous assurer que l'on puisse vous rappeler rapidement, prenez le temps de nous laisser un message avec vos coordonnées.

Nous répondons à tous les messages de la boîte vocale du poste 7581.

Vous pouvez également nous envoyer un courriel à : **infoaquatique@saint-constant.ca**

Abonnez-vous à notre page Facebook, afin de rester informé de toutes les nouvelles : www.facebook.com/AquatiqueSaintConstant

